

I, 1, 4, 5, 1, 01

Conseil d'administration du syndicat des étudiants.  
CEGEP St-Laurent Réunion du 19-11-69

Ordre du jour de la réunion:

1. Ordre du jour.
2. Election d'un(e) secrétaire d'assemblée.
3. Transfert des pouvoirs.
4. Procédure.
5. Congrès St-Jean.
6. Rencontre possible avec les services pédagogiques.
7. Admission à la prochaine réunion.
8. Clôture.

1. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.
2. Diane Paquette est élue secrétaire d'assemblée.
- 3 1. Monétaire: livres à date. *App date de l'émission du bottin.*  
2. Bottin: en discussion avec l'administration. *↗*  
3. Centre social (Réaménagement de la grande salle): attendre  
nouvelles de l'architecte.  
4. Congrès du 7-11-69: avorté.  
5. B.I.P.: C.V.E. prenne charge du B.I.P.-en discussion avec  
M. Boutin.  
6. Année fiscale: 1-07-69 au 30-06-70.

4. Proposition: Lors des assemblées du Conseil d'administration du syndicat des étudiants, toute décision soit prise à la majorité simple.

Proposée par: Michel Jacques.

Secondée par: Diane Paquette.

Amendement: Le président d'assemblée n'a droit de vote qu'en cas d'égalité.

Proposée par: Jacques Brosseau.

Secondée par: Pierre Vinet.

Amendement accepté à l'unanimité.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Conseil d'administration du syndicat des étudiants.  
CEGEP St-Laurent Réunion du 20-11-69(suite)

4. (suite) Proposition: Une assemblée, pour être valable, doit compter au moins cinq(5) membres.

Proposée par: Jean Fortier.

Secondée par: Daniel Clément.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Reporté à la prochaine réunion.
6. Reporté à la prochaine réunion.
7. Reporté à la prochaine réunion.
8. Clôture.

important →

Gilles Breault <sup>directeur</sup> information de l'exécutif.

Pierre Vinet <sup>secrétaire général</sup>

Responsable à l'administration Jean Forties.

Éducation Marie Houdé Perdon.

250° Robert De Louchamp.

180° Francis Lubron.

Résultat 250 = objectif atteint.